

MEILLEURE COPIE

Concours externe d'AGENT·E DE MAÎTRISE

Session 2021

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

RÉSOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

Question 1 :

①A Les points de réglementation qu'il convient de maîtriser pour l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts et dans les cimetières concernent les textes nationaux, régionaux et scientifiques.

Concernant les textes nationaux, il faut appliquer la stratégie pour la biodiversité votée suite au Sommet de Rio, la loi « zéro pesticide » du 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé de 2020 concernant l'interdiction des produits sanitaires pour les espaces verts communaux et prochainement l'interdiction en 2022 pour les particuliers et les espaces privés.

Pour les textes régionaux, il faut appliquer le Schéma Régional de Cohérence Écologique, ses objectifs, ses programmes d'actions et ses recommandations.

Enfin, il est nécessaire de consulter régulièrement la liste des produits phytosanitaires proscrits et ceux autorisés à être utilisés dans les espaces verts.

①B Les techniques alternatives à l'utilisation des herbicides qui pourraient être mise en œuvre dans les cimetières sont de deux types :
préventives et curatives.

Concernant les techniques préventives, il s'agira de végétaliser le cimetière avec :

- la création de bandes enherbées entre les sépultures suffisamment larges pour faciliter l'entretien par une tondeuse ;
- la végétalisation des cheminements, le mulching des allées ;
- la création de zones de biodiversité où l'intervention humaine est réduite au maximum (prairie laissée à son état naturel) ;
- l'utilisation de plantes couvre sol (comme les tapis de sédem) ;
- la création de massif de vivaces ;
- le paillage des pieds d'arbres et des massifs fleuris ;
- le fleurissement des pieds de murs, des pieds d'arbres.

Pour les techniques curatives, il conviendra d'utiliser :

- le désherbage manuel
- le désherbage mécanique (tondeuse, balayeuse mécanique)
- le désherbage thermique (vapeur, brûleur à gaz, mousse)
- le rabot de piste.

①C Si une gestion écologique était mise en place sur ces sites, les bénéfices pour la biodiversité seraient multiples.

Tout d'abord, elle permettrait une diminution de la pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau et du sol, ce qui améliorera la qualité de l'eau et de tous les êtres vivants qui l'utilisent. De plus, la qualité de l'air en sera également augmenté puisque la pollution sera

absorbée par les végétaux, ce qui contribuera à un meilleur environnement de vie des espèces animales.

D'autre part, les cimetières ainsi gérés deviendront des espaces où la faune et la flore pourront trouver refuge, loin de la pression urbaine, grâce à l'augmentation des habitats naturels et semi-naturels. Les espèces les plus fragiles et les plus rares pourront alors s'y épanouir.

Enfin les cimetières deviendraient des espaces relais nécessaires aux corridors écologiques, éléments majeurs des trames vertes et bleues pour renforcer les continuités écologique et permettant à la faune et à la flore de circuler, s'alimenter et se reproduire.

Question 2 :

②A Les avantages d'une démarche écologique de gestion des cimetières sur les 3 axes du développement durable sont :

- l'amélioration du climat, par les îlots de fraîcheur qu'ils représentent ;
- l'enrichissement de la biodiversité : maintien et développement du patrimoine arboré, ré-introduction d'espèces régionales, renforcement des continuités écologiques ;
- l'amélioration des conditions de vie : baisse de la pollution de l'eau (car diminution de l'usage des produits phytosanitaires) et baisse de la pollution de l'air (absorption d'une partie de la pollution grâce aux végétaux) ; mais également réduction de la gestion des déchets verts (en utilisant les techniques de compostage).

②B cf tableau ci-joint

②D Afin de parvenir à passer d'une gestion « chimique » à une gestion écologique des cimetières, le service a besoin de moyens matériels, humains et d'aides extérieures.

Pour les moyens matériels, l'équipe a besoin :

- de semences de graminées, de prairie fleurie, de vivaces
- de plantes (vivaces, arbustes) pour la création de massifs, de haies
- d'abris pour les animaux (nichoirs, cabanes à insecte, gîtes à abeille, abris hérissons,...)
- d'outils pour fabriquer des refuges (marteaux, clous, vis, planches,...)
- d'outils permettant le désherbage mécanique ou thermique (herse rotatives, tondeuse, débroussailleuses, grille trainée, balayeuse mécanique, désherbeur thermique vapeur et/ou eau chaude, désherbeur thermique avec brûleur à gaz, robot de piste)
- d'outils permettant le désherbage manuel (binette).

Concernant les moyens humains, il est important de :

- former les élus de la commune à la biodiversité et aux effets nocifs de la biodiversité
- former le personnel du service aux nouvelles techniques d'entretien
- impliquer les autres services de la commune (service jeunesse et sports, office du tourisme pour transmettre les savoirs et les changements).

Et pour finir, les aides extérieures à solliciter sont :

- les particuliers pour la gestion des sépultures sans utiliser les produits toxiques ;
- les écoles pour les ateliers de jardinage ou de création d'abris ;
- les prestataires de service (clause de non utilisation des produits phytosanitaires dans les CCTP),
- les services de communication pour informer les particuliers (presse, panneaux)
- les établissements funéraires

- l'office du tourisme, les centres d'ornithologie et les associations naturalistes pour sensibiliser les habitants à la richesse des cimetières (visites, conférences, observatoire de la biodiversité, expositions).

②C Les cimetières de la commune participent aux corridors écologiques pour que les espèces animales et végétales circulent, s'alimentent et se reproduisent. Ils permettent également une atténuation de la température et de la pollution atmosphérique. Afin de les préserver, et de préserver notre eau, il convient de supprimer l'usage des produits phytosanitaires dans ces lieux de cultes et de promenade familiale. Respectons ces lieux de repos de nos défunts et fleurissons leur dernière demeure. Mettons en valeur notre héritage patrimonial, artistique et social.

Les cimetières deviendront alors des espaces de contemplation, de promenade, dans un environnement sain et agréable.

ANNEXE 1

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À JOINDRE À VOTRE COPIE DE CONCOURS

« Mode opératoire de la mise en œuvre d'une démarche écologique »

	Opération	Méthode	Date	Moyen à affecter	Indicateur de réussite
Étape 1	Consultation	Réunir des habitants de la commune pour participer à des ateliers d'échanges sur le projet	Avant le projet	Animateurs	Nombre d'actions proposées
Étape 2	Conception	Réunir les différents acteurs et rédiger le projet		- Élus - Membres Espaces verts	- Implication des élus - Implication des agents du service
Étape 3	Aménagement				
Étape 4	Communication	Informers les habitants		Panneau Publicité Journaux	
Étape 5	Gestion	Gérer les cimetières sans produits phytosanitaires		Agents du service	